

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°22/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

*NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11*

*NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9*

*NOMBRE DE PROCURATION : 2*

*NOMBRE DE SUFFRAGE : 11*

*Date de convocation : le 3 mai 2023*

Présents : Mmes Magali ARNAL, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Virginie VERAN, Pascaline GITZHOFER, Mrs Hervé CLEMENT, Alain FONTAINE, Olivier GUEDON, M. Robert HAMON.

Absents :

Pouvoir : M. Manuel CABANERO donne pouvoir à M. Hervé CLEMENT, Mme Edith MARSCHAL donne pouvoir à Mme Karine GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Magali ARNAL

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT : FONDS VERT**

**Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Le projet de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux et logements communaux prévus pour l'année 2023 dont le coût prévisionnel s'élève à 53 088,89 € HT soit 62 190,77 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds vert.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 030-213002421-20230509-222023-DE

| COUT DES OPERATIONS<br>D'INVESTISSEMENT  |                       | FINANCEMENT<br>D'INVESTISSEMENT                                    |  |
|--|-----------------------|--|--|
| Opérations<br>d'investissement   | Montant total HT      | Organismes sollicités<br>pour l'ensemble des<br>opérations         | Montants des<br>subventions demandées<br>FCTVA et<br>autofinancement |
| Isolations de 2<br>logements communaux   | 19 134,74 € HT        | Fonds vert - Etat  | 11 100,00 €  |
| Rénovation énergétiques<br>bâtiments communaux<br>(salle conseil municipal,<br>salle des agents) | 15 048,30 € HT        | Région Occitanie (FRI<br>et Aide au logement à<br>vocation social) | 10 616,00 €  |
| Isolation et<br>Transformation<br>ancienne mairie en<br>logement Social<br>communal              | 18 905,85 € HT        | Département du Gard<br>Fonds de concours                           | 10 616,00 €<br>9 990,00 €  |
|  |                       | FCTVA (n+2)  | 7 940,02 €   |
|  |                       | Autofinancement  | 11 928,85 €  |
|  |                       | FCTVA déduit   |  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>53 088,99 € HT</b> | <b>TVA 9 101,88 €<br/>(20 et 10 %)</b>                             | <b>62 190,87 € TTC</b>   |

Madame le Maire précise que les dossiers de demandes seront envoyés par voie électronique ou postale avec toutes les pièces demandées à la préfecture du Gard.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

**DECIDE**

**A l'unanimité**

- **D'arrêter** le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre du Fonds vert à la préfecture du Gard
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 22 mai 2023 et de la publication le 22 mai 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**

